

Compte rendu de séance

Séance du 24 Octobre 2016

L' an 2016 et le 24 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de POINCLOUX Daniel Maire,

Présents : MM : POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, VERNHES Dominique, DA SILVA Norbert, MADRE Jean-Christophe, MESLAND Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, GOUEFFON Hubert,
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, AURIAU Aurélie, CHATELAIN Laëtitia,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 18/10/2016

Date d'affichage : 18/10/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le :

et publication ou notification
du : 25/10/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme AURIAU Aurélie

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le conseil examine ensuite les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° 2016-035 :Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public pour l'année 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier concernant l'indemnité du nouveau comptable de la Trésorerie d'Outarville,

Lors des différents échanges, les élus du Conseil Municipal, regrettent :

- La décision de la fermeture de la trésorerie d'Outarville prise par la direction Générale des Impôts.
- La présence du nouveau comptable seulement 2 jours par semaine à la Trésorerie d'Outarville pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2016.
- De ne pas avoir rencontré Mr PAGE pour connaître son mode de fonctionnement.
- L'organisation d'une permanence à la Trésorerie d'Outarville deux demi-journées par semaine à compter de janvier 2017.

Suite à ces différents échanges, Monsieur le Maire propose de voter une indemnité de 40% correspondant au temps de présence du comptable.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'attribuer** à Monsieur PAGE Pascal, Inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de Pithiviers, assurant l'intérim à la Trésorerie d'Outarville depuis le 1er septembre 2016, **40 %** de l'indemnité de conseil prévue par arrêté

interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, et ce pour la période du **01.09.16 au 31.12.16**.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2) Délibération n° 2016-036 : Projet de création d'un syndicat compétent en matière de fourrière animale

Vu le courrier du président des Maires du Loiret, Monsieur Frédéric CUIILLERIER, en date du 15 juin 2016, proposant aux communes et communautés intéressées de déclencher une procédure de création d'un syndicat mixte de niveau départemental compétent en matière de fourrière animale et d'animer une démarche en ce sens,

Considérant qu'en réponse à cette proposition, il est demandé au conseil municipal d'indiquer s'il désire qu'une telle structure voit le jour afin de remplacer l'actuelle association de gestion du refuge d'animaux (AGRA) de Chilleurs-aux-Bois pour ensuite y adhérer,

Considérant le courrier de la Préfecture du Loiret demandant à chaque commune d'émettre un avis de principe par délibération,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association des Maires du Loiret et forme donc le vœu que soit déclenchée une procédure de création d'un syndicat intercommunal de niveau départemental compétent pour gérer la fourrière animale des communes membres et précise qu'il prévoit d'y adhérer si la structure devait être effectivement créée.

- **ACCEPTE** que la commune de Crottes-en-Pithiverais soit intégrée dans le projet de périmètre établi par les soins de l'AML qui servira de base à la procédure proprement dite.

- **MANDATE** Le Maire pour transmettre la présente délibération à la Préfecture du Loiret dans les meilleurs délais.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

II - DEVIS :

*** Sécurité routière:**

Le Maire fait part au conseil d'un second devis reçu concernant la création d'un chemin piétonnier à Teillay-Saint-Benoist, celui de la SARL de l'Horizon.

SARL TAM REBUFFE pour 5 155,00 € HT création du chemin piétonnier de 300 ml x 0.90 m

SARL de l'Horizon pour 4 910.00 € HT création du chemin piétonnier de 300 ml x 060 m

Il souligne qu'une demande de subvention a été demandée pour le programme d'aide à la voirie communale et que le Conseil Départemental a décidé d'allouer au titre des produits des amendes de police une dotation de 2 578€ pour la création d'un chemin piétonnier le long de la RD 433 à Teillay-Saint-Benoist pour assurer une liaison à l'abribus.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De retenir le devis de la SARL TAM REBUFFE, autorise le Maire à signer le devis d'un montant total de 5 155.00 € HT et à donner l'ordre de service rapidement.

*** Travaux Rue de la Billoterie :**

Le Maire rappelle que lors du conseil du 13 septembre dernier, Mr CHANTEAU a fait un bref compte rendu sur les travaux à envisager chez un particulier, Rue de la Billoterie suite aux inondations en juin dernier et qu'il avait été décidé de demander un devis à la SARL de l'Horizon.

La SARL de l'Horizon propose un devis d'un montant de 600.00 € HT pour les travaux de terrassement Rue de la Billoterie.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de mettre en suspend ce devis jusqu'au prochain conseil pour pouvoir se renseigner auprès de l'Association des Maires du Loiret sur les droits et obligations à respecter.

III - DOSSIER EN COURS :

*** Marché de bordures de trottoirs :** Le Maire fait le compte rendu des travaux concernant la pose de bordures de trottoirs sur les communes Crottes-en-Pithiverais et de Teillay-Saint-Benoist. Il informe que le chantier avance très bien puisqu'à ce jour 3 semaines de travaux sont déjà effectuées sur 6 de programmées. Il souligne que l'entreprise YOU SAUVETRE fait un travail remarquable.

IV - AFFAIRES DIVERSES :

* Cérémonie du 11 Novembre :

- 11h 15 : Rassemblement devant le monument aux morts de Teillay-Saint-Benoist (dépôt de gerbe et allocution).

- 11 h 30 : Rassemblement devant l'église de Crottes. Formation du cortège pour le Monument aux Morts. (Dépôt de gerbe et allocution.)

Toute la population est invitée à participer à cette manifestation patriotique et plus particulièrement les enfants.

* Colis des anciens : La commission des fêtes se réunira pour déterminer le choix des chocolats.

* Banque alimentaire : La collecte des denrées alimentaires se fera le samedi 26 novembre 2016 de 10h à 12h à la mairie.

* Raticide : La distribution de raticide se fera le samedi 26 novembre 2016 de 10h à 12h à la Mairie.

* Le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire du mardi 11 octobre dernier à Outarville.

* Le Maire fait le compte rendu de la réunion du Syndicat de Production d'Eau Potable du lundi 17 octobre à la salle de réunion de Crottes.

* Le Maire informe le conseil que l'ancien poste informatique du secrétariat a été complètement vidé et donné à l'école d'Aschères-le-Marché.

* Le Maire souligne le problème des sapins sur la place de Teillay. Le conseil après délibération décide d'abattre ces sapins pour éviter la prolifération des chenilles processionnaires qui est un véritable fléau et souhaite replanter de nouveaux arbres moins nuisibles. Une note à ce sujet sera mis dans le prochain bulletin d'information pour informer nos administrés.

* Route Teillay-Montigny : Le Maire informe le conseil qu'un arrêté municipal d'interdiction de circuler par temps de neige sur la route de Teillay-Montigny a été pris en commun avec la commune de Montigny.

V- TOUR DE TABLE

* Mr CHANTEAU informe le conseil de quelques petits problèmes sur Teillay :

- la plaque de l'avaloir bouge et doit être décelée. Voir pour la refixer.

- Les techniciens de France télécom ne sont toujours pas intervenus pour les poteaux téléphoniques, Mr CHANTEAU les rappellera.

- Voir si la chaudière du logement communal de Teillay fonctionne.

* Mr IMBAULT informe le conseil que depuis le regoudronnage de la route du Bas du Cottereau, les automobilistes empruntent cette route à vive allure. Il souhaiterait qu'une solution soit apportée rapidement pour éviter tout accident. Le conseil, après délibération, décide d'étudier la possibilité d'installer un panneau STOP devant la maison de Mr BESSE et mettre un panneau d'entrée de village "Crottes-en-Pithiverais" au bout de cette route pour informer les automobilistes qu'il s'agit d'une zone réglementée à 50 km/h et non 90.

* Mr MADRE demande s'il est possible de mettre un massif de fleurs à la sortie de la rue de la Mairie, direction Attray , de chaque côté de la rue pour éviter que les automobilistes ne se prennent les bordures de trottoirs nouvellement installées.

* Le Maire informe le conseil d'un courrier reçu du SITOMAP demandant de nommer un conseiller en tant que représentant du SITOMAP. La réponse était à rendre avant le 15 octobre, comme le conseil était prévu après Mme PILLOY s'est proposée pour représenter la commune et le Maire en a averti le SITOMAP rapidement.

VI - DATE A RETENIR :

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le Lundi 21 novembre à 20 h00.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 25/10/2016

Le Maire

Daniel POINCLOUX

